



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2023

Le sept du mois de février deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

1^{er} février 2023

Date d'affichage :

1^{er} février 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 14

Présents 13

Votants 14

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, Nadège ROULLEAU, Cécile SAULEAU, Anthony CHUDEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Linda ROY, Dominique PÉ, Delphine DESBOIS.

Etait excusée : Victoria MILLERAND qui donne pouvoir à Nadège ROULLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Noël NIVELLE.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Création d'un poste contractuel d'Attaché de conservation du Patrimoine,
- Augmentation du taux horaire des deux ATSEM,
- Point Travaux divers,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 3 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

RATTACHEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Pas de droit de préemption.

2 – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation des archives communales nécessitant des travaux importants de classement. Il fait lecture de la lettre du 8 septembre 2022 adressée par Mme Verdier, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, proposant une intervention de classement par un archiviste.

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire ;
- Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 – alinéa 1 : pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de douze mois renouvelable pour une durée maximum consécutive de dix-huit mois) ;
- Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir dès que possible ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;
- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

3 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES DEUX ATSEM

Monsieur Stéphane DEROUET explique le réaménagement du temps horaire des ATSEM de notre groupe scolaire, Noëlla PERDEREAU et Nathalie DAVID. Afin d'éviter le paiement d'heures complémentaires systématiques en assurant le doublon en temps de garderie périscolaire du soir, il est souhaité de leur attribuer deux heures hebdomadaires en plus. Elles passent ainsi de 28h à 30h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2023 Ce qui représente – de 10 % d'augmentation.

D'autre part,

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du temps de travail des deux agentes et décide :

- 1- La suppression du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe à 28h/35è à compter du 1er mars 2023,
- 2- La suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 1ère classe à 28h/35è à compter du 1^{er} mars 2023,
- 3- La suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial à 30h/35è à compter du 1^{er} décembre 2022 (cf Conseil du 06/12/2022),
- 4- La création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe à 30h/35è à compter du 1er mars 2023.
- 5- La création d'un poste d'Adjoint technique territorial à 35h/35è à compter du 1^{er} décembre 2022 (cf Conseil du 06/12/2022),
- 6- De modifier comme suit le tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE ST CLEMENT DES LEVEES

MAJ au 07/02/2023

Service	EMPLOIS										EFFECTIFS				
	EMPLOI / POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel		Identité agent en fonction sur le poste
		TC	TNC	A	B	C		oui	non				Quotité	Temps en heures	
ADMIN	Secrétaire générale	35			x	x	Rédacteur Ppal 1è cl. Rédacteur Ppal 2è cl. Rédacteur Adjoint admin Ppal 1è cl. Adjoint admin Ppal 2è cl.	x		1		Adjoint admin Ppal 1è cl.			ROCA Laurence
	Secrétaire adjointe		32			x	Adjoint admin Ppal 1è cl. Adjoint admin Ppal 2è cl. Adjoint admin	x		1		Adjoint admin Ppal 1è cl.			BRUNET Nicole
	Agent de bureau APC		13,85			X	Adjoint admin Ppal 1è cl. Adjoint admin Ppal 2è cl. Adjoint admin	x		1		Adjoint admin			WANDERSTEIN Julie
SOCIAL	ATSEM		30			X	ATSEM Ppal 1è cl. ATSEM Ppal 2è cl. Agent Terr. Spe. Ecoles Mat.	x		1		ATSEM Ppal 1è cl.			PERDREAU Noëlla
	ATSEM		30			X	ATSEM Ppal 1è cl. ATSEM Ppal 2è cl. Agent Terr. Spe. Ecoles Mat.	x		1		ATSEM Ppal 1è cl.			DAVID Nathalie
	Animateur		6,92				Adjt animat° terr. pal 1è cl Adjt animat° terr. pal 2è cl Adjoint animat° territ.	x		1		Adjoint d'animation territ.			WANDERSTEIN Julie
	Animateur		3,27			x	Adjt animat° terr. pal 1è cl Adjt animat° terr. pal 2è cl Adjoint animat° territ.	x		1		CONTRACTUELLE Adjoint d'animation territ Ppal 1è cl			RIVIER Julie
TECHNIQUE	Agent technique polyvalent Responsable du service technique	35				x	Agent de Maîtrise Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	x		1		Agent de Maîtrise			BESNARD Olivier
	Agent technique polyvalent	35				x	Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	x		1		Adjoint Tech. Ppal 1è cl			PERDREAU Bruno
	Agent technique polyvalent	35				x	Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	x		1		Adjoint Tech. Ppal 2è cl			EGÉA Florian
	Cuisinier	35				x	Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	X		1		Adjoint Technique			CANTIN Frédéric
	Agent technique polyvalent		22,33			x	Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	x		1		Adjoint Technique			BODIN Sandra
	Agent technique polyvalent		28			x	Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	X		1		Adjoint Tech. Ppal 2è cl			ROBICHON Nathalie
	Surveillante cantine cour		6,55			x	Adjoint Tech. Ppal 1è cl Adjoint Tech. Ppal 2è cl Adjoint technique	x		1		CONTRACTUELLE Adjoint Technique			DESPEIGNES Laura
TOTAUX		175	172,92							14	0				
		Total Heures	347,92												
		ETP :	9,94												

4 – RATTACHEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite au conseil municipal du 3 janvier 2023, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rattacher la Maîtrise d'œuvre du projet de la rénovation de la bibliothèque municipale aux demandes de subventions. Pour rappel, l'estimation prévisionnelle délivrée par l'architecte Atelier Emergence fait apparaître un coût total de travaux de **195 666,00 € HT** soit 234 799,20€ TTC auquel s'ajoute la Maîtrise d'œuvre pour un montant de **13 250 HT** soit 15 900 € TTC.

Le projet global s'élève donc à **208 916 € HT** soit 250 699,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter l'opération globale pour un coût de travaux évalué à **250 699,20€ TTC**.

Il charge Monsieur le Maire de solliciter toutes les aides susceptibles d'être demandées, notamment celle du Département (Dotation de Soutien à l'Investissement Local / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 35%) et celle du SIEML pour la rénovation thermique du bâtiment.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5 – POINT TRAVAUX DIVERS

Bibliothèque : l'architecte a été rencontré, il lui a été demandé de ne pas aller au-delà de 150 000€ de coûts de travaux. Il préconise des radiateurs électriques avec un bâtiment bien isolé au lieu d'un chauffage au sol.

Le couvreur est passé pour l'entretien annuel : il y a une toiture à refaire d'environ 60 m² au lieu de 150m² pour l'architecte.

Peuvent être supprimés : les 2 puits de lumière (10 000€ pièce) + 90 m² de toiture = -50 000€ d'économie possible.

Pierre Bloyet suggère de faire des sondages du sol afin de déterminer s'il est nécessaire de décaisser avant de refaire les sols.

Clim réversible : l'option n'est pas retenue.

Communauté d'Agglomération de Saumur : d'importants travaux d'eau potable et d'assainissement auront lieu en 2023 au niveau du Port Sauvage et du Port Cunault, préalablement à l'enfouissement des réseaux, ainsi que route de la Basse-Pré, et route de Saumur.

Salle de motricité : il a été payé 217 544,15€. Il reste environ 43 000€ à payer. La réception d'une partie des travaux est prévue le 15 février prochain.

Le lot mobilier ne sera pas fini, car des délais plus importants que prévus sont nécessaires. L'important est qu'on puisse utiliser les WC et la salle au plus vite. Reste le chauffage à installer, et les petites finitions qui seront terminées pour le 15.

6 – DEVIS DIVERS :

- Le devis de l'entreprise ABSERVICE de Villebernier concernant la peinture pour tous les marquages aux sols a été accepté à l'unanimité pour un montant 5 460.90 HT soit 6 553.08 TTC.
- Devis entretien route l'Oussière jusqu'au virage des Granges, coût aux environs de 70 000€ en 2022 à réactualiser et mettre au budget 2023.

7 - RAPPORT DES COMMISSIONS :

- **Commission Vie scolaire** demande pour le budget 2023 : -1- le porte-voix étant inutilisable, il a été étudié en concertation avec le corps enseignant, l'installation d'une nouvelle alerte intrusion incendie ; un système avec bouton-poussoir, budget 1 000€ (5 petits hurleurs + le câblage) -2- Installer une zone de rangement dans la cour des petits (créer une plateforme avec un chalet en bois, 3 000€) -3- 1 000€ pour du petit matériel de cantine (pichets, chaises etc...) -4- Mise en place d'un petit atelier « jardin » pour les élèves, animé par Florian, avec pour objectif : de la plantation à la récolte. Mise en place de fruits rouges sur un mur de l'école. Aucun investissement pour la salle de motricité -5- une réflexion dans la cour des grands est lancée pour un projet participatif entre enseignants, enfants, parents, collectivité. Le directeur sera l'animateur. Des subventions sont possibles, voir le prochain conseil d'école. -6- Il est à l'étude de réduire les peupliers qui font 20m de haut dans le parc de la Cincinelle et affleurant l'école -7- Aire de jeux Cité des Bateliers, quelques anomalies mineures récurrentes sont détectées par l'APAVE. Il est proposé de les démonter et réinstaller un nouveau jeu 12 à 15 000€.
- **Commission Communication** : une réflexion est engagée sur le bulletin municipal, format papier, numérique, contenu, nombre de pages, etc...
- **Commission Cimetière** : reprise terminée, l'aménagement se continue, le jardin du souvenir a été décoré et refait par les agents techniques. Beaucoup d'allure.

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Point SIEMML : détermination des points de dysfonctionnement : Lotissement Jeanne de Laval 20h15, Rue Thibault 20h45, tous les carrefours desservant la levée sont éteints. Le SIEMML sera alerté.
- Date du prochain conseil : **7 mars 2023** à **20 h** à la mairie.

La séance est levée à **21h46**.

FIN DE PAGE

Rappel des délibérations du jour :

- **DCM 2023-02-01** - CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
- **DCM 2023-02-02** - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES DEUX ATSEM
- **DCM 2023-02-03** - RATTACHEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE
- **DCM 2023-02-04** - DEVIS PEINTURE SIGNALISATION POUR LES MARQUAGES AU SOL

Fait et délibéré le 7 février 2023 par les membres du Conseil municipal :

Laurent NIVELLE	Stéphane DEROUET	Brigitte SMITH
Nadège ROULLEAU	Anthony CHUDEAU	Cécile SAULEAU
Jean-Noël NIVELLE	Fabrice VANNIER	Michel PIDOU
Dominique PE	Linda ROY	Victoria MILLERAND, excusée a donné pouvoir à Nadège ROULLEAU
Delphine DESBOIS,	Pierre BLOYET	